



# **APPEL D'OFFRES**

**Evaluation de l'impact des « Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité – PSPC »**



## TYPE DE PROCEDURE

Marché privé, passé en appel d'offres ouvert à l'issue duquel sera retenue l'offre la mieux-disante par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

### 1. PREAMBULE

**Bpifrance**, banque publique d'investissement, est le partenaire de confiance des entrepreneurs.

**Bpifrance** finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France, et dans leurs projets d'innovation.

**Bpifrance**, dont les deux actionnaires à parts égales sont l'État et la Caisse des dépôts, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions.

**Bpifrance**, a pour mission de contribuer à faire de la France un pays d'innovation et d'entrepreneurs.

L'action de Bpifrance s'articule autour de quatre métiers complémentaires :

- Le soutien de l'innovation ;
- La garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres ;
- Le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires ;
- Le financement en fonds propres pour renforcer le capital.

Le Programme des Investissements d'Avenir (PIA), lancé par le Gouvernement en 2009 et adopté par la loi de finance rectificative du 9 mars 2010, vise à provoquer une amélioration du potentiel de croissance et d'emplois de l'économie française en finançant des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet. Doté de près de 57 milliards d'euros, le PIA, piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), se compose de différentes actions mises en œuvre par des opérateurs publics, dont l'action « projets structurants de R+D pour la compétitivité » opérée par Bpifrance.

Pour cette étude, Bpifrance agit en tant qu'opérateur de l'Etat pour le PIA. La présente étude est destinée au comité de pilotage de l'action analysée.

## 2. CONTEXTE DU PROJET

### 2.1. Entité acheteuse

Bpifrance Financement société anonyme au capital de 839 907 320 € dont le siège social est à Maisons-Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 789.



## 2.2. Contexte du projet

Le programme « projets de R&D structurants pour la compétitivité » (PSPC)<sup>1</sup> a été mis en place lors de la signature de la Convention entre l'Etat, Bpifrance (ex OSEO Innovation) et la Caisse des dépôts et consignations le 13 octobre 2010. Dans ce cadre, Bpifrance est l'opérateur des appels à projets relatifs à cette évaluation.

Cette action vise à structurer les filières industrielles existantes et renforcer les positions des acteurs industriels sur les marchés porteurs. Son objectif est de contribuer à l'émergence de nouvelles filières, de manière que se conforte ou se constitue, autour de leaders industriels, donneurs d'ordres ou offreurs de nouveaux produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes de grandes, moyennes et petites entreprises ainsi que des organismes de recherche.

L'action vise à soutenir les projets présentant un caractère innovant, stratégique à l'échelle nationale, un effet diffusant et intégrateur au sein d'une filière ainsi que des retombées économiques pour le territoire national en termes de valeur ajoutée, d'emplois, d'investissements, de valorisation des travaux en termes de propriété intellectuelle, etc.

En application du principe annoncé le 9 juillet 2013 par le Premier ministre, les projets éligibles sont soumis à un *critère d'éco-conditionnalité*. Ils doivent expliquer leur éventuelle contribution au développement durable en présentant les contributions quantifiées, directes ou indirectes à l'un des 9 axes prédéfinis.

Les dépenses couvertes par le programme sont (i) les dépenses de personnels identifiés et affectés au projet appartenant aux catégories chercheurs, ingénieurs et techniciens ; (ii) les amortissements d'équipements et de matériels de recherches, les travaux sous-traités à des laboratoires publics ou privés. Les projets éligibles peuvent comporter des phases de recherche industrielle destinées à lever les verrous technologiques importants ainsi que des phases très avals de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

La labellisation est l'expression officielle du soutien du pôle à un projet. La labellisation d'un projet de R&D collaboratif par un pôle représente un acte de reconnaissance par le pôle de l'intérêt du projet par rapport aux axes stratégiques de son contrat de performance, un gage de la qualité du projet présenté par le consortium et des retombées économiques attendues.

Le montant de l'assiette de travaux du projet R&D structurant est supérieur à 5 M€ et peut atteindre, voire dépasser 50 M€. Le soutien s'exerce nécessairement avec un cofinancement et prend des formes mixtes de subventions et d'avances récupérables en fonction des risques liées aux projets<sup>2</sup>. Les modalités de remboursement des avances récupérables sont précisées dans les conventions prévues entre l'opérateur et les bénéficiaires des aides.

Déployé en 2011, la situation du programme est la suivante au 31 août 2018 : 66 projets, comptant entre 2 et 18 partenaires, financés pour un montant total engagé de 597,85 M€. Sur le total des aides engagées, la part dédiée aux subventions est de 46,8%.

---

1 Un projet structurant de R&D est un projet de recherche collaboratif.

2 Dans le cas général, des subventions sont accordées pour la recherche industrielle, et des avances récupérables pour le développement expérimental.



Sauf mention contraire, l'étude est limitée aux projets décidés sur la période 2011-2014 : 28 projets regroupant 200 bénéficiaires distincts pour un montant total de l'aide contractualisé de 297 M€. La part dédiée aux subventions représente 49%.

## Documents de référence

- Convention du 13 octobre 2013 entre l'Etat et OSEO Innovation relative au programme d'investissements d'avenir (action « renforcement des pôles de compétitivité » et volet « projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité »)
- Avenant no 1 du 3 novembre 2014 à la convention du 13 octobre 2010 entre l'Etat et BPIFrance (ex- OSEO Innovation) relative au programme d'investissements d'avenir (action « Renforcement des pôles de compétitivité » et volet « Projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité »)
- Cahiers des charges de l'appel à projets n°1-6

## 3. OBJET DU MARCHÉ

### 3.1. Champs de l'étude / Description du besoin

L'objet du présent marché porte sur l'évaluation de la mesure « projet de R&D structurants pour la compétitivité ». Le Comité de pilotage (Copil) de l'action « renforcement des pôles de compétitivité » – volet « projets de R&D structurants des pôles de compétitivité » souhaite mesurer l'impact économique global de l'ensemble des projets financés, entre 2011 et 2014, au regard des objectifs fixés dans la convention et sur l'efficacité de l'utilisation des crédits. Cette évaluation doit fournir une estimation de la rentabilité économique et financière de l'action.

**L'évaluation, objet du présent marché, est de nature scientifique (cf. article 5.1 de la convention) et vise à analyser :**

- **Le(s) profil(s) des bénéficiaires et des projets <sup>3</sup>:**
  - **Cartographie du profil des bénéficiaires** (trajectoire de croissance, secteurs d'activité, répartition géographique (ex : zones urbaines/ zones rurales, répartition par taille, etc.), type d'entreprises, catégorie professionnelle impliquée dans les projets) ;
  - **Typologie des projets** (ex : durée, stade d'avancement/développement, nombre de partenaires, domaines d'application, montant des assiettes, part de cofinancement, etc.) ;
- **L'impact quantitatif du dispositif sur un certain nombre d'indicateurs clefs <sup>4</sup> :**
  - **Sur les aspects de recherche et développement :**
    - Investissement additionnel en R&D ;
    - Publications scientifiques dans des revues à comité de lecture (facteur d'impact, notoriété, diversité, volume, etc.) ;
    - Nombre de brevets déposés et avancées technologiques réalisées ;
  - **Sur les aspects industriels et commerciaux :**
    - Développement innovant de produits et/ou services industrialisés ;

<sup>3</sup> Cette section fournira des statistiques sur l'ensemble des projets décidés sur la période 2011-2017. Dans son analyse, le prestataire devra tenir compte de la réforme sur la procédure de sélection des PSC mise en œuvre en 2014.

<sup>4</sup> Cette liste, non exhaustive, présente les outputs attendus a minima



- Chiffre d'affaires réalisé sur la base des produits ou services issus du projet, dont à l'export ;
  - Développement et maintien de l'emploi direct et indirect, dont R&D ;
  - Positionnement de l'entreprise par rapport à la concurrence ;
  - Plus précisément en ce qui concerne les PME membres de consortia PSPC : retombées économiques directes (ex. chiffre d'affaires, emploi, etc.) ;
- **Sur les aspects liés à la structuration et la compétitivité des filières industrielles concernées :**
    - Contrats de licence, ou de cession, résultant du projet ;
    - Mesure du flux inter-entreprises et, entre les entreprises et les laboratoires ;
    - Plus-value du caractère collaboratif (ex. nombre de brevets du consortium) ;
  - **Le retour financier pour l'Etat.**

Sur ces dimensions, l'évaluation cherche à estimer quantitativement l'effet réel attribuable à l'obtention des financements PSPC en proposant une méthodologie d'évaluation robuste<sup>5</sup>. Il mettra en regard ces bénéfices de l'investissement public du programme.

- **De manière plus qualitative :**

- **S'agissant de l'impact du programme :**
  - Mise en évidence et analyse des externalités, positives et négatives, liées au caractère collaboratif des projets ;
  - Analyse de l'impact du programme sur la structuration et la compétitivité des filières industrielles concernées ;
- **S'agissant des modalités de mise en œuvre programme :**
  - L'analyse critique des conditions posées par le cahier des charges au regard (i) du déroulement des projets sélectionnés et (ii) de l'atteinte des objectifs poursuivis de structuration des filières ;
  - L'impact des labellisations dans l'instruction et la vie des projets : la labellisation octroyée par les pôles de compétitivité amène-t-elle une valeur ajoutée au projet (i) lors de la phase de sélection, (ii) dans le cadre du déroulement du projet ? ;
  - L'adéquation des projets sélectionnés avec les objectifs affichés de l'action ;
  - Analyse de l'opportunité et de la pertinence des conditions de jalonnement mises en place à la contractualisation des projets ;
  - Analyse des modalités de suivi mise en œuvre tout au long de la vie du projet (ainsi que des demandes de modification de projet présentées par les consortia).

Sur la base des analyses effectuées, le prestataire devra proposer des recommandations concernant les modalités de mise en œuvre de futurs appels à projets du programme incluant a minima :

- La prise en compte des facteurs clefs de succès observés des projets passés (au regard de l'objectif général de structuration de filière), pour mieux orienter les cahiers des charges à venir. Parmi ces facteurs clefs de succès, le prestataire pourra notamment interroger :
  - La définition retenue du caractère collaboratif des projets ;
  - La présence de grands groupes industriels comme leader des consortia ;
  - La taille des consortia ;
  - Le rôle joué par les laboratoires de recherche ;
  - L'impact potentiel du bénéfice de financements passés obtenus par le consortium sur une version plus amont du projet, par exemple dans le cadre du FUI<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> La méthodologie déployée devra reposer sur l'état de l'art.

<sup>6</sup> Le FUI (fonds unique interministériel) finance des projets de R&D collaboratifs préalablement labellisés par les pôles de compétitivités. Ces projets, obligatoirement pilotés par une entreprise, associent au moins deux entreprises et un organisme de recherche ou de formation.



- Une analyse de l'adéquation des modalités de financement décidées en faveur des bénéficiaires au regard des objectifs poursuivis par le programme. Cette analyse pourra par exemple être déclinée en fonction de la typologie des bénéficiaires (notamment taille de l'entreprise bénéficiaire) ;
- Le retour d'analyse sur les modalités de suivi et de gestion des modifications des programmes ;
- Les cas particuliers à prendre en compte (questions sectorielles, géographiques).

### 3.2. Exécution de l'étude

L'évaluation du programme PSPC est organisée et pilotée par le Copil d'évaluation composé du ministère de l'industrie (DGE), du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (DGRI), du Commissariat général au développement durable (CGDD), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de Bpifrance ou de leurs représentants.

L'étude sera conduite par le prestataire. Il pourra s'adresser à l'équipe du Pôle Evaluation, Conjoncture, Macroéconomie de la Direction de l'Evaluation, des Etudes et de la Prospective de Bpifrance, qui pourra apporter, un appui technique (exemple : aide à la compréhension des données).

Il proposera une méthodologie scientifique permettant de répondre aux questions évaluatives ci-dessus. Il justifiera des données nécessaires à l'exécution de la méthode et détaillera la modalité d'accès ou d'obtention. Il disposera des données et documents mis à disposition par Bpifrance<sup>7</sup>. La détention d'une habilitation au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) sera un élément positif d'appréciation.

Le Copil d'évaluation assurera notamment le suivi et la validation des prestations et des livrables remis par le titulaire. Le comité de suivi apportera des éclairages et fournira un avis à chaque étape clef de l'étude.

Le Copil d'évaluation se réunira en tant que de besoin avec le prestataire, et notamment :

- A l'occasion du démarrage de l'étude ;
- Lors de chaque présentation de résultats intermédiaires ;
- Au terme de l'étude.

En dehors des réunions du comité de suivi, si nécessaire, des réunions techniques pourront être organisées entre le titulaire, les commanditaires et, le cas échéant, toute personne pouvant ponctuellement apporter son expertise à la conduite des travaux.

La validation des livrables relèvera de la responsabilité des seuls commanditaires de l'étude.

### 3.3. Lieu de prestation

La prestation sera réalisée dans les locaux du titulaire.

Les réunions de présentation des résultats des travaux des prestataires (intermédiaires ou finales) se dérouleront à Paris, dans les locaux de Bpifrance ou du SGPI.

---

<sup>7</sup> Cf. annexe 1 de présent appel d'offres



### 3.4. Présentation de l'offre

L'offre précisera :

- Le nom et l'adresse du candidat ;
- Les compétences et expériences dans le domaine de l'analyse d'impact du financement et des projets industriels ;
- La composition de l'équipe en charge du projet ainsi que la désignation d'un chef de projet. Les identités et CV des différents membres de l'équipe projet figureront dans le dossier ;
- La méthodologie proposée sur la base du présent cahier des charges ;
- L'échéancier détaillé de la mission et le nombre de jours de consultant, un devis détaillé ainsi que le coût total HT et TTC de la mission ;
- Les outils et moyens mobilisés pour la mission.

### 3.5. Durée d'exécution

Le marché aura une durée d'exécution calendaire de 5 mois.

### 3.6. Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel de la prestation se déroulera comme suit :

- Démarrage de la prestation : 1<sup>er</sup> février 2019
- Fin de la prestation : 1<sup>er</sup> juillet 2019

### 3.7. Livrables

Le prestataire livrera les résultats de ses analyses sous forme d'un rapport rédigé intégrant le détail de la méthodologie suivie et les données utilisées pour réaliser les travaux ainsi que les résultats obtenus. Cette documentation complète sera assortie d'un document de synthèse au format « visuel » susceptible de pouvoir être présenté dans un temps court. En outre, il pourra être demandé au prestataire de participer à la valorisation des résultats de l'étude aux côtés d'un membre du copil.

### 3.8. Cession de droits

Le prestataire retenu s'engagera à céder à titre exclusif l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou titres de toute nature, y compris les droits d'exploitation, afférents aux résultats de la prestation.

## 4. MODALITES DU MARCHÉ

### 4.1. Mode de facturation

La prestation se fera en mode forfait.



## 4.2. Modalité de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

# 5. DEROULEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

## 5.1. Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 5.2. Confidentialité

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

## 5.3. Demande de renseignements et documents complémentaires

Vos interlocuteurs pour toute demande de renseignements et documents complémentaires :

Alexandre LEKINA : [alexandre.lekina@bpifrance.fr](mailto:alexandre.lekina@bpifrance.fr)

Baptiste THORNARY: [baptiste.thornary@bpifrance.fr](mailto:baptiste.thornary@bpifrance.fr)

Le courriel devra obligatoirement avoir pour objet « **APPEL D'OFFRES** – Bpifrance Evaluation PSPC ».

## 5.4. Contenu des réponses

Les réponses au présent appel d'offres seront rédigées en français et sont attendues pour le 31 décembre 2018 à 17 heures 00 aux adresses électroniques suivantes :

[alexandre.lekina@bpifrance.fr](mailto:alexandre.lekina@bpifrance.fr)

Copie : [baptiste.thornary@bpifrance.fr](mailto:baptiste.thornary@bpifrance.fr)

Le courriel aura pour objet « **APPEL D'OFFRES** – Bpifrance Evaluation PSPC » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

Le candidat fournira à l'appui de son offre, assortie des coûts évalués :

- Un dossier de présentation complet de sa candidature, mettant en avant son expertise dans le domaine de l'économie industrielle (et plus encore l'économie de l'innovation), des statistiques ou de l'économétrie ainsi que de l'évaluation de dispositifs publics,



- Une liste exhaustive de références de contrats ou de missions similaires,
- Un ou plusieurs exemples de travaux effectués, sous couvert de confidentialité,
- Un ou des CVs types de prestataires (sous-traitance partielle à préciser) susceptibles d'intervenir dans cette mission d'étude,
- Un extrait K Bis, avec les documents relatifs aux pouvoirs de personnes habilitées à les engager avec copie du jugement, si le candidat est en redressement judiciaire.
- La justification de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

Les candidats communiqueront une adresse courriel authentifiée et sécurisée. Cette adresse courriel sera également utilisée pour la conduite des échanges et pour communiquer la décision d'attribution du marché.

Les dossiers, qui seraient reçus par voie électronique et/ou par courrier après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

## 6. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessous.

Bpifrance Financement convoquera les prestataires ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition par les membres du Copil PSPC ou leurs représentants et d'une négociation avant le choix du prestataire. **Cette audition aura lieu le 23 janvier 2019 entre 9h00 et 12h00.** La présence physique des candidats est obligatoire.

Les réponses seront appréciées au moyen de la liste des critères pondérés ci-dessous :

- |   |      |
|---|------|
| ● Critère 1 : Compétences filières industrie, innovation, métier financement et connaissances économiques | 25 % |
| ● Critère 2 : Expériences antérieures dans des missions d'études d'impact                                 | 25 % |
| ● Critère 3 : Méthodologie déployée et respect du calendrier  | 25 % |
| ● Critère 4 : Conditions financières de la proposition  | 25 % |

La proposition de réponse au présent appel d'offre est d'environ 100 000 € (cent mille euros) TTC.

A noter : Le candidat sélectionné devra être en mesure de justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale. La détention d'une habilitation au CASD constituera un élément positif d'appréciation.

**La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.**



## ANNEXE 1 : DESCRIPTIF DES DONNEES MIS A DISPOSITION

1. Numéro SIRET (et SIREN) de l'entreprise,
2. Raison sociale de l'entreprise,
3. Rôle dans management projet (chef de file, partenaire),
4. Code NAF,
5. Libellé NAF,
6. Secteur et sous-secteur d'application (BAD),
7. Catégorie juridique,
8. Date de création de l'entreprise,
9. Age à l'octroi,
10. Montant de la valeur ajoutée à l'octroi,
11. Chiffre d'affaires à l'octroi,
12. Chiffre d'affaires (CA) l'export à l'octroi,
13. Effectif à l'octroi,
14. Total bilan à l'octroi,
15. Taille d'entreprise,
16. Localisation d'exécution du programme,
17. Date de signature de la convention,
18. Date d'octroi des fonds,
19. Numéro et nom du projet,
20. Référence de l'appel à projet,
21. Type d'aides (SUB, AR) et régime d'aides d'Etat (RDI, minimis, etc.),
22. Montant total de l'aide autorisé pour le projet,
23. Plan de financement et nature du cofinancement (privé-bénéficiaires, public-bénéficiaires, etc.),
24. Montants remboursés,
25. Montant sur CA remboursé,
26. Date prévisionnelle de fin de programme,
27. Retour sur investissement (ROI) et nature du retour,
28. Les données sur le bon déroulement des projets (ex : présentations PPT en comité de pilotage),
29. Liste des entreprises ayant obtenu un financement dans le cadre de l'APP PSPC sachant qu'elles ont été soutenues précédemment dans le cadre l'APP FUI.

Par ailleurs, la liste des dossiers rejetés dans le cadre des APP (appel à projets) PSPC est disponible.